

Conditions d'accès et de financement pour les demandeurs d'emploi:

Date limite de satisfaction aux exigences réglementaires : 20 janvier 2012

- ✓ A cette date, les personnes en recherche d'un employeur doivent l'avoir trouvé et en avoir informé l'IRTS-LR

Et/ou

- ✓ A cette date, les personnes en recherche d'un financement doivent l'avoir trouvé pour la **totalité** du coût de la formation (coût de la formation 2012-2013 : 5692.5 euros) auprès d'un ou de plusieurs organismes financeurs.

Pour ce faire contactez les organismes financeurs potentiels (Région pour l'Aide Individualisée à la formation, l'Agefiph (si vous êtes bénéficiaire de la loi du 11 février 2005 -reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), le Pôle emploi, la Mission Locale d'insertion dont vous dépendez, le Conseil Général, la maire de votre ville...

Vous devez justifier au 20 janvier 2012 (cachet de la poste faisant foi) des diverses demandes effectuées pour la totalité du coût de la formation

Mlle Andrieux

Secrétariat AMP - Téléphone direct : 04 67 07 82 83

Fax : 04 67 47 28 46 courriel : gil.andrieux@irts-lr.fr